

AFFICHAGE OBLIGATOIRE INFORMATIONS AUX SALARIÉS

Inspection du travail

Inspection du travail compétente :

- Nom / Adresse :
 -
 -
 - Téléphone :

Secours d'urgence

- SAMU : 15
 - Pompiers : 18
 - Police / Gendarmerie : 17
 - Numéro d'urgence européen : 112
 - Centre antipoison :
.....
 - Défibrillateur (si présent) : localisation

Durée et horaires de travail

- Horaires collectifs :
 - Pause quotidienne :
 - Repos hebdomadaire :

Harcèlement moral et sexuel – Violences sexistes

- Référent harcèlement :
 - Numéro d'écoute national : 39 19 (violences faites aux femmes).
 - Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr - 09 69 39 00 00.

Médecine du travail

Service de santé au travail :

- Médecin référent :
.....
 - Adresse :
.....
 - Téléphone :
.....

Égalité professionnelle & Lutte contre la discrimination

Textes de loi affichés (articles du Code du travail) :

- Égalité femmes-hommes.
 - Interdiction de toute discrimination.

Consignes de sécurité et d'incendie

- Localisation des extincteurs :
.....
 - Localisation des issues de secours :
.....
 -
 -
 - Responsable évacuation :

Textes et conventions applicables

- Convention collective :
.....
 - Accords d'entreprise (lieu de consultation) :

Procédures disciplinaires

- Sanctions possibles prévues par le règlement intérieur.
.....
.....
.....
 - Lieu de consultation du règlement intérieur :
.....

Représentation du personnel

- Délégués du personnel / CSE :
.....noms, fonctions, coordonnées.
 - Panneau d'affichage syndical : localisation